

IMMUNITÉ EN AUDIENCE

La Cour constitutionnelle tranche en faveur des avocats

P 2

Le Courrier

L'INFORMATION AU QUOTIDIEN

d'Algérie

Quotidien national d'information - Prix Algérie 10 DA - France 1 Euro

Lundi 29 novembre 2021 - www.lecourrier-dalgerie.com - N°5400 - 18^e année

MISSION DES CADRES ET RESPONSABLES DE L'ÉTAT



Abdelaziz Khellaf, directeur de cabinet à la présidence de la République

Être performant ou prendre la porte

P 2

SALAIRES

Le secteur public paye mieux

P 4

AIR ALGÉRIE

Les billets valides jusqu'au 31 décembre 2022

P 16

HIPPODROME EMIR ABDELKADER - ZEMMOURI, CET APRÈS-MIDI À 15H30



LES COURSES EN DIRECT

Nechid, imbattable

P 14

LE FRONT CONTRE LA NORMALISATION GAGNE DU TERRAIN

Ordre de marche dans 27 villes marocaines

LIRE EN PAGE 16



Ph : DR

ÉLECTIONS LOCALES

TAUX DE PARTICIPATION

Bien plus que les législatives

LES RÉSULTATS PROVISOIRES AUJOURD'HUI OU DEMAIN

P 3



Ph : APS

MISSION DES CADRES ET RESPONSABLES DE L'ÉTAT

Etre performant ou prendre la porte

« Celui qui n'applique pas les décisions du gouvernement doit partir ». C'est la véritable explication aux limogeages de ministres et walis, intervenus ces derniers mois.

Elle a été donnée par le président Abdelmadjid Tebboune, lors de sa récente rencontre avec des représentants de médias nationaux. En clair, cela signifie la fin de l'impunité pour les ministres, walis et hauts fonctionnaires. Le temps de la sanction pour insuffisance de résultats est donc enfin venu pour eux. Ils sont assis sur un «kursi» éjectable, dont le mécanisme est déclenché s'ils ne sont pas en mesure d'accomplir leur mission et de faire leur travail convenablement, en bref, s'ils ne sont pas «à la hauteur». C'est cette logique qui prévaut, a affirmé le Président Tebboune. Chaque remaniement ministériel est effectué sur la base des résultats réalisés sur le terrain. La voix des citoyens qui se plaignent de ne rien voir de «concret» après l'annonce de décisions officielles qui touchent à leurs problèmes vécus quotidiennement, serait donc entendue.

RUPTURE AVEC LES PRATIQUES ANCIENNES

En l'absence de communiqués explicites sur les raisons des changements de ministres, les spéculations faciles sur les luttes de clans intoxiquent l'opinion publique longtemps habituée à l'idée, au fondement réel, que «ce sont ceux qui travaillent qui partent parce que l'«on» n'en veut pas, et que l'«on» préfère garder ceux qui ne font rien». Les pratiques du pouvoir précédent ont accrédité également l'idée que les ministres sont parrainés par de puissants protecteurs et sont donc, au départ, intouchables. La longévité dans le gouvernement, pour certains dans le même département, pour d'autres à travers le jeu des permu-



tations, a été une des caractéristiques du pouvoir précédent. Des ministres de toute évidence non performants, ont bénéficié de protections solides qui leur épargnaient la sanction du limogeage. Peu d'Algériens ignorent l'histoire de ce ministre rentré au gouvernement en 1993 et qui n'en est sorti qu'en 2012, au bout de 19 ans dont 14 à la tête du même département, et après avoir «surféré» sur les vagues de 19 remaniements ministériels, avec même des changements de chefs du gouvernement, qui, eux aussi étaient nommés, remerciés, puis rappelés, puis remerciés de nouveau, puis rappelés... Etaient-ils si indispensables, ces chefs et membres du gouvernement? Ont-ils enregistré des performances exceptionnelles? Et quand ils partent définitivement du gouvernement, le Conseil de la nation, sans attendre, leur offre un siège, au titre de tiers présidentiel. Idem pour certains cadres supérieurs placés par «Un tel» qui les assurait de l'impunité et les protégeait.

Dans ces pratiques anciennes, certains cadres travaillaient non pas pour l'État et pour le peuple, mais pour «leur» ministre dont ils devaient soigner l'image à tout prix. Parmi les pratiques anciennes, aussi,

relevons celle qui consistait, pour un ministre, à «accueillir» dans son département un cadre supérieur juste pour lui permettre de «boucler» la durée légale de service pour valider ses droits à la retraite à la Caisse spéciale des retraités.

LE CONTRÔLE INDISPENSABLE

Au vu, et le Président Tebboune en a parlé, des visites de travail dans les wilayas organisées comme des comédies avec scénario et un partage de rôles, retransmises par la télévision publique, pour tromper les gens sur l'état d'avancement de projets destinés à améliorer les conditions de vie des populations. Dans ces pratiques anciennes, la compétence et la performance étaient les derniers des critères de nomination, de maintien au poste et de promotion.

Par contre la corruption était complaisamment admise. Les procès qui se déroulent depuis 2019, en fournissent les preuves. On comprend que l'intention du Premier ministre en 2017 de créer une inspection générale dont le rôle consiste à contrôler le travail et les activités des responsables, lui a coûté son poste. Tout cela est-il fini? Le contrôle à tous les niveaux est indispensable. Et au bout, la sanction.

M'hamed Rebah

IMMUNITÉ EN AUDIENCE

La Cour constitutionnelle tranche en faveur des avocats

Installée solennellement dans une cérémonie présidée lundi passé par Abdelmadjid Tebboune, la Cour constitutionnelle -qui supprime le Conseil constitutionnel- et dont les membres ont prêté serment quelques jours plutôt, entame sa mission sur le terrain. Et le destin aura voulu que la nouvelle instance juridictionnelle suprême en Algérie, dans sa toute première réunion de travail, tenue hier, planche sur un dossier épineux relatif à l'immunité de l'avocat dans l'exercice de ses fonctions en audience. La Cour, dirigée par Omar Belhadj, a ainsi examiné la problématique de l'inconstitutionnalité de l'article 24 de la loi n°13-07 du 29 octobre

2013 portant organisation de la profession de l'avocat comme recours introduit auparavant auprès du Conseil constitutionnel. Résultat, elle a déclaré que cette disposition est conforme à la Constitution.

Ceci, contrairement à la décision, prise en avril dernier, par la Cour suprême, qui avait alors émis un avis favorable sur le recours relatif à l'inconstitutionnalité de cette clause de la loi garantissant l'immunité judiciaire à l'avocat. Mais, depuis lors, l'instance de Kamel Fenniche a renvoyé l'examen du dossier pour les quatre mois à venir. En effet, l'article en question stipule que « l'avocat dans l'exercice de sa profession ne peut être

poursuivi pour ses faits, déclarations et écrits dans le cadre des débats ou de la plaidoirie à l'audience. Il bénéficie de la protection absolue et du caractère confidentiel des relations entre lui et ses clients, de la garantie du secret de ses dossiers et de ses correspondances, du droit d'accepter ou de refuser un client ». Pour revenir à la genèse de cette affaire qui a fini par sortir les avocats dans la rue, fin mars 2021, les robes noires avaient exprimé, publiquement et à travers des actions de protestations, des appréhensions quant aux intentions des autorités judiciaires de remettre en cause leur immunité judiciaire en audience. Autrement dit, si

l'inconstitutionnalité de la disposition venait à être déclarée, toute déclaration ou écrit de l'avocat en pleine plaidoirie, jugé « inconcevable » par le tribunal, pourrait l'exposer à des poursuites judiciaires. Le contentieux court d'ailleurs jusqu'à nos jours. Pour preuve, le dernier mouvement des avocats, issus des Ordres d'Alger, Tizi-Ouzou, Blida, Béjaïa, Boumerdès... etc. organisé jeudi passé à l'intérieur du Tribunal de Sidi M'hamed. Avec la décision de la Cour constitutionnelle, les avocats sont donc rétablis dans ce qui s'apparente à un droit de jouir de l'immunité dans le cadre de l'exercice de leur fonction dans les instances judiciaires.

Farid Guellil

COUR D'ALGER

Le procès en appel de Melzi reporté au 12 décembre

La Cour d'Alger a reporté hier, le procès en appel des jugements de première instance prononcés contre l'ancien directeur de la résidence d'Etat "Sahel", Hamid Melzi et ses co-accusés, au 12 décembre prochain. Pour rappel, le Pôle économique et financier près le tribunal de Sidi M'hamed a condamné Hamid Melzi à une peine de 5 ans de prison ferme, assortie d'une amende de 8 millions de DA dans une affaire de corruption dans laquelle sont poursuivis d'autres responsables, dont les deux anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal. L'ancien Premier ministre, Ahmed Ouyahia a été condamné à une peine de 6 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un (1) million de DA. Abdelmalek Sellal a écopé d'une peine de 5 ans de prison ferme, assortie d'une amende d'un (1) million de DA. Les fils Melzi, Ahmed, Salim et Mouloud ont été condamnés à une peine de deux (2) ans de prison ferme, assortie d'une amende de 8 millions de DA. Son quatrième fils Walid a écopé d'une peine d'un (1) an de prison ferme assortie d'une amende d'un (1) million de DA. Les sociétés des fils Melzi doivent s'acquitter, in solidum, d'une amende de 32 millions de DA. Le principal accusé Hamid Melzi est condamné à verser au Trésor public une amende de 20 millions de DA à titre de dommages et intérêts avec le gel de tous les comptes bancaires. L'ex-directeur d'Air Algérie, Bekhouche Allache a été condamné à deux ans de prison, dont un an avec sursis et à une amende de 500 000 DA. L'ex-DG d'Algérie Télécom, Ahmed Choudar a été condamné à un an de prison ferme et à une amende d'1 million de DA, tandis que l'ex-directeur de la résidence officielle "El Mithaq", a été condamné à un an de prison avec sursis et à une amende de 200 000 DA. Placé en détention provisoire depuis mai 2019, Hamid Melzi est poursuivi pour plusieurs chefs d'accusation notamment pour blanchiment d'argent, transfert de biens provenant de la criminalité, abus de fonction pour l'acquisition d'indus privilèges outre la conclusion de contrats illégaux.

APS

...et celui de Mahieddine

Tahkout est ouvert

Le procès en appel de l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout, poursuivi pour des faits de corruption avec plusieurs anciens responsables dont les deux anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, a débuté hier au niveau de la sixième chambre pénale de la Cour d'Alger. L'affaire a été réinscrite au rôle de la sixième chambre pénale, après que la Cour suprême ait rejeté, en mai dernier, tous les pourvois en cassation introduits par les accusés et accepté celui du parquet général concernant les peines prononcées le 18 novembre 2020 par la Cour d'Alger à l'encontre de certains accusés. Les pourvois en cassation introduits par les parties civiles et l'agent judiciaire du Trésor public ont été acceptés dans la forme et dans le fond. La Cour d'Alger avait condamné l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout à quatorze (14) ans de prison ferme et les anciens Premiers ministres Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal à une peine de cinq (5) ans de prison ferme. Les anciens ministres Youcef Youfsi et Amar Ghoul ont écopé de dix-huit (18) mois de prison avec sursis et l'ancien ministre Abdelghani Zaâlane a été acquitté.

APS

LES RÉSULTATS PROVISOIRES AUJOURD'HUI OU DEMAIN

Les élections locales ont mobilisé plus que les législatives

Les Algériens ont accompli, avanthier, leur devoir de citoyenneté pour renouveler les Assemblées populaires communales et de wilayas dans de bonnes conditions, comme l'avait constaté le président de l'Autorité nationale indépendante des élections. En termes de résultats, le taux de participation national au scrutin de l'élection des membres de APC a atteint 35,97 % et 34,39 % pour l'élection des APW à la clôture des urnes à 20 h 00. Ce qui est une amélioration dans la participation par rapport aux législatives 2021 où 32,03% des électeurs ont voté.

Lors d'un point de presse, tenu sur les résultats préliminaires de l'opération électorale, Charfi a illustré, par des chiffres et des statistiques à l'appui, affirmant que contrairement aux législatives du 12 juin 2021, l'affluence des citoyens aux urnes a connu une augmentation notable dans les heures de l'après-midi, notamment dans les wilayas du Sud, à l'instar d'Ain Guezam qui arrive en tête avec un taux de participation



Ph: APS

estimé à 38 % pour les APC et 37,66 % pour les APW, suivi par Tindouf avec un taux de participation de 26,98 % pour les conseils communaux et de 37,66 % pour les Assemblées de wilayas, puis Beni Abbas avec un taux de participation de 26,52 % aux APC et de 26 % aux APW. En ce qui concerne les wilayas qui ont connu le plus faible taux de participation, les régions du Nord ont fermé la liste. À Alger la participation était à 6,92% aux APC et 6,34% aux APW, suivie par Oran avec 7,07% dans les communes, puis Béjaïa, avec un taux de participation de 7,46 % pour les APC et 6,21 % pour les wilayas, et Tizi-Ouzou, avec un taux de participation de 6,56 % pour les APW. Il

convient de noter que l'ANIE a décidé de prolonger l'heure de clôture des bureaux de vote dans certaines communes du pays à 20 h 00.

Par ailleurs, Mohamed Charfi a tenu à préciser que ces taux de participation restent provisoires en attendant l'examen de toutes les données liées à cette opération électorale et les recours qui y seront introduits. En outre, il a assuré que les élections locales du 27 novembre « se sont déroulées dans des conditions normales », faisant état d'un seul cas de dépassement commis par un électeur, « soumis à la Justice », déclarant qu'aucun dépassement, commis par les électeurs, n'a été enregistré, et que l'opéra-

tion s'était déroulée dans le calme et la sérénité excepté le cas d'un électeur qui a détruit une urne. Cet incident « est un délit grave interdit par la loi et l'auteur a été soumis à la Justice », assure Charfi. Ensuite, il a expliqué que l'ANIE, à travers ses délégations, traite, de façon systématique, les doléances déposées par les candidats. Si le candidat n'est pas satisfait, les doléances seront traitées au niveau de la Justice. Il convient de souligner enfin que l'ANIE annoncera aujourd'hui au soir ou demain les résultats provisoires, qui seront par la suite confirmés par la Cour Constitutionnelle installée récemment.

Sarah Oub.

ELLES DEVRAIENT AVOIR LIEU EN DÉCEMBRE Place aux élections sénatoriales

Après les élections législatives et locales, l'Algérie aura un autre rendez-vous avec les sénatoriales qui devraient avoir lieu en décembre prochain afin de renouveler au scrutin indirect et par nomination la moitié des membres du Conseil de la nation.

Rappelons que le Conseil de la nation est la chambre haute du parlement. Il est composé de 174 sièges renouvelés par moitié tous les trois ans pour des mandats de six ans. Sur ce total, deux tiers sont pourvus au scrutin indirect uninominal majoritaire à un tour par un collège électoral composé des membres des Assemblées populaires de wilaya et des Assemblées populaires communales dans 58 circonscriptions électorales basées sur les limites des wilayas. Les candidats doivent être âgés d'au moins trente-cinq ans, et être eux-mêmes issus de ces assemblées, qui totalisent environ 15 000 élus.

Le tiers restant est nommé par le président de la République en raison de leurs compétences scientifiques, culturelles, professionnelles, économiques et sociales. La constitution limite par ailleurs le nombre de membres du Conseil à la moitié des membres de l'Assemblée populaire nationale. Lors des élections organisées tous les trois ans, ce sont donc la moitié des membres élus et celle des membres nommés qui sont renouvelés. Ces élections sont cependant les premières depuis l'augmentation du nombre de wilayas, qui passe de 48 à 58 en février 2021. Le nombre de deux sièges par wilayas ainsi que le tiers de membres nommés étant tous deux spécifiés par la Constitution, cette augmentation a automatiquement entraîné celle du nombre de membres du Conseil de la nation.

S. O.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS LOCALES

Ce qu'il faut savoir sur les recours des candidats

La Loi portant régime électoral prévoit plusieurs nouvelles dispositions concernant le déroulement des élections des Assemblées populaires communales (APC) et de wilayas (APW), le mode du scrutin, la répartition des sièges ainsi que les modalités de formulation des recours après la proclamation des résultats.

Au sujet des recours et réclamations, l'article 186 prévoit que c'est la délégation de wilaya de l'Autorité nationale indépendante des élections qui statue sur les réclamations, relevant que « le coordinateur proclame les résultats provisoires des élections des APC et des APW dans un délai de 48 heures, à compter de la date de réception des procès-verbaux de la commission électorale de wilaya par la délégation de wilaya de l'autorité indépendante ». Le même article (186) énonce que « ce délai peut, en cas de besoin, être prorogé de 24 heures par décision du coordinateur de la délégation de wilaya de l'Autorité indépendante », ajoutant que « toute liste de candidats aux élections des APC et APW, tous candidats et tous partis participants aux élections peuvent contester les résultats



provisoire devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de 48 heures qui suit la proclamation des résultats provisoires ». « Le tribunal administratif statue dans un délai de cinq jours francs, à compter de la date de recours. Le jugement du tribunal administratif est susceptible d'appel dans un délai de trois (3) jours francs, devant le tribunal administratif d'appel territorialement compétent, à compter de la date de notification du jugement », selon le même article où il est aussi stipulé que « le tribunal administratif d'appel statue dans un délai de cinq jours francs, à

compter de la date d'introduction de l'appel », alors que « l'arrêt du tribunal administratif d'appel n'est susceptible d'aucune voie de recours ». Dans le même article, il est également stipulé que « sont réputés définitifs de plein droit les résultats des élections des APC et APW à l'expiration des délais de recours prévus ci-dessus. En cas de recours juridictionnels, les résultats deviennent définitifs après le prononcé du jugement », relevant que « dans les deux cas, les résultats définitifs sont publiés par le coordinateur de la délégation de la wilaya de l'Autorité indépendante » et les « les résultats définitifs

sont insusceptibles de recours ».

Par ailleurs, une ordonnance modifiant et complétant certaines dispositions de la loi 11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune a été publiée au Journal officiel numéro 67 du 31 août 2021 en prévision des élections locales (APC/APW), prévues le 27 novembre écoulé. Il s'agit de modifications des dispositions de la loi sur la commune de manière à les adapter à la loi organique relative au régime électoral.

Ainsi, l'article 64 de cette ordonnance stipule que « dans les huit (8) jours qui suivent la proclamation définitive des résultats des élections, les élus sont conviés par le wali pour l'installation de l'Assemblée populaire communale ». L'article 64 bis prévoit que « dans les cinq (5) jours qui suivent son installation, et sous la présidence du doyen d'âge des élus, l'assemblée procède à l'élection du président de l'Assemblée populaire communale ». À cet effet, « un bureau provisoire est mis en place pour superviser l'élection. Il est constitué de l' élu le plus âgé, assisté des deux (2) plus jeunes élus. Ils ne doivent pas être candidats ». Ce bureau provisoire

« reçoit les candidatures à l'élection du président et établit la liste des candidatures ». L'article 65 de cette ordonnance stipule que « le candidat à l'élection à la présidence de l'Assemblée populaire communale, est présenté parmi la liste ayant obtenu la majorité absolue des sièges ».

« Dans le cas où aucune liste n'a obtenu la majorité absolue des sièges, les deux (2) listes ayant obtenu 35%, au moins, des sièges peuvent présenter un candidat ». Toutefois, « dans le cas où aucune des listes n'a obtenu les 35%, au moins, des sièges, toutes les listes peuvent présenter, chacune, un candidat. L'élection a lieu à bulletin secret. Est déclaré président de l'Assemblée populaire communale le candidat ayant obtenu la majorité absolue des voix », prévoit l'article 65 de la nouvelle ordonnance. En outre, « si aucun candidat n'obtient la majorité absolue des voix, un deuxième tour a lieu entre les deux (2) candidats ayant été classés premier et deuxième. Est déclaré élu le candidat ayant obtenu la majorité des voix ». Mais, « en cas d'égalité des suffrages, est déclaré élu le candidat le plus âgé ».

Sarah O.

CETTE NOUVELLE SOUCHE DE COVID-19 SE MULTIPLIE EN EUROPE ET EN AFRIQUE AUSTRALE

L'IPA met en garde contre Le variant « Omicron »

Après le variant Delta, le monde fait face actuellement à l'apparition d'une nouvelle souche du Covid-19 classée beaucoup plus dangereuse, à savoir le B.1.1.529 (Omicron). Suite à la détection de plusieurs cas de ce variant en Afrique du Sud, au Malawi, au Botswana, en Belgique ou encore en Allemagne, l'Institut Pasteur d'Algérie donne l'alerte et appelle à l'urgence de l'adhésion à la vaccination.



PH: DR

Dans un communiqué, rendu public samedi, l'IPA a affirmé que seule la vaccination permettra de contrôler la circulation des virus et par là les variants, notamment le variant B.1.1.529 (Omicron), signalé pour la première fois à l'OMS par l'Afrique du Sud le 24 novembre dernier. Soulignant que les mesures barrières dont le port de masques de protection, la distanciation physique et le lavage fréquent des mains, gardent toute leur importance face à cette pandémie, l'IPA prévient que plus le virus circule plus la probabilité d'apparition de variants est élevée.

Retraçant les circonstances de l'apparition du nouveau variant, il a relevé que la situation épidémiologique en Afrique du Sud s'est caracté-

sée par trois pics distincts de cas signalés, dont le dernier concernait principalement le variant Delta. Ces dernières semaines, les infections ont connu une forte augmentation, coïncidant avec la détection du variant B.1.1.529. La première infection confirmée connue du B.1.1.529 provenait d'un spécimen prélevé le 9 novembre 2021, a précisé l'institut, expliquant que ce variant présente un grand nombre de mutations, dont certaines sont préoccupantes (plus de 30 mutations concomitantes), alors que les données préliminaires suggèrent un risque accru de réinfection avec ce variant, par rapport aux autres variants préoccupants. L'Institut Pasteur d'Algérie a indiqué, dans le même contexte, que le nombre de cas semble augmenter dans presque toutes les provinces d'Afrique du Sud. Les diagnostics PCR actuels du SRAS-CoV-2 continuent de détecter cette variante. Plusieurs laboratoires ont indiqué que pour un test PCR largement utilisé, l'un des trois gènes cibles n'est pas détecté (appelé S gene dro-

pout ou S gene target failure) et ce test peut donc être utilisé comme marqueur de cette variante, en attendant la confirmation par séquençage. Le nouveau variant B.1.1.529 a été désigné par l'OMS comme préoccupant (V.O.C.) et nommé Omicron, a ajouté la même source, observant que, outre l'Afrique du Sud, il a été détecté également au Malawi, au Botswana. En Europe, celui-ci a été détecté en Belgique et même en Allemagne. En effet, les autorités allemandes ont confirmé samedi avoir détecté ses deux premiers cas de contamination au variant Omicron, chez des voyageurs arrivés d'Afrique du Sud à l'aéroport de Munich (sud). Preuve que cette souche inquiète, à l'instar du Royaume-Uni, la France a annoncé la suspension des arrivées en provenance de sept pays d'Afrique australe pour une durée minimale de 48 heures.

LES MISES EN GARDE DES EXPERTS DE LA SANTÉ

Pour leur part, les experts du secteur de la Santé sont un-

nimes à laisser entendre que la situation sanitaire marquée par le Covid-19 en Algérie est loin d'être rassurante. Face au risque de l'apparition du nouveau variant Omicron en Algérie, et la hausse persistante des cas de contamination au covid-19, ils appellent à mettre en place toutes les dispositions nécessaires afin de faire face à une éventuelle situation d'urgence. Le Président de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, Kamel Sanhadji, avait estimé, à ce propos, que toutes les données scientifiques démontrent que l'Algérie est en plein début d'une quatrième vague de Covid-19. Face à cela, il a déclaré que les citoyens sont face à deux choix, soit se faire vacciner et éviter les conséquences d'une éventuelle contamination, ou se laisser contaminer par un virus mortel. D'autre part, il a assuré que l'Algérie est prête à faire face à cette quatrième vague et que tout a été préparé pour se faire, dont les réserves en oxygène. Toutefois, il n'a pas caché son appréhension face au risque de l'apparition d'un nouveau variant autre que le Delta, dont les caractéristiques ne sont pas connues, ce qui représente, selon lui, un véritable danger. De son côté, le professeur, Kamel Djenouhat, Président de la société algérienne d'immunologie et chef de service du laboratoire central EPH Rouiba, avait invité les personnes ayant reçu une seule dose de vaccin depuis 3 mois, à se diriger rapidement vers les centres de vaccination afin de bénéficier de la seconde dose. Pour faire face à la quatrième vague de la pandémie qui guette le pays, le Pr avait révélé que des dispositions ont bel et bien été prises pour ce qui est notamment d'assurer l'oxygène et les moyens logistiques.

Ania Nait Chahal

POINT COVID-19

172 nouveaux cas, 131 guérisons et 6 décès

Cent soixante-douze (172) nouveaux cas confirmés de coronavirus (covid-19), 131 guérisons et 6 décès ont été enregistrés ces dernières 24 heures en Algérie, a annoncé, hier, le ministère de la Santé dans un communiqué. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 210 152, celui des décès à 6 058 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 144 160 cas. Par ailleurs, 20 patients sont actuellement en soins intensifs, ajoute la même source. En outre, 30 wilayas n'ont recensé aucun cas durant les dernières 24 heures, 12 autres ont enregistré de 1 à 9 cas, tandis que 6 wilayas ont enregistré 10 cas et plus. Le ministère rappelle, par la même occasion, que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, tout en insistant sur le respect du port du masque.

APS

LANCEMENT DE DEUX PROJETS
ROUTIERS À ALGER

Le Gouvernement donne son feu vert

Deux décrets exécutifs signés par le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane le 4 novembre dernier portant une déclaration d'utilité publique pour la réalisation des travaux de deux projets routiers à Alger ont été publiés au Journal officiel n° 85. Le premier décret exécutif n21-433 a pour objet de déclarer d'utilité publique l'opération relative à la réalisation des travaux du dédoublement du chemin de wilaya n 122 reliant Heraoua à Ouled Moussa. De plus Les terrains concernés par la déclaration d'utilité publique représentent une superficie globale de 11 hectares et 68 ares, situés dans les territoires des wilayas d'Alger communes de Réghaïa et Rouiba, et Boumerdès commune de Ouled Hadadj, précise le décret, la consistance des travaux à engager au titre de la réalisation du dédoublement du chemin de wilaya n 122, comprend la réalisation d'un linéaire principal d'une longueur de 7 kilomètres 2x2 voies, et la réalisation de trois ouvrages d'art. Le second décret n 21-434 a pour objet de déclarer d'utilité publique l'opération relative à la réalisation des travaux de protection et dédoublement du chemin de wilaya n 111-Draria, en dépit du caractère d'infrastructure d'intérêt général et d'envergure nationale et stratégique de ces travaux. Bien évidemment, Les terrains servant d'emprise à l'opération de réalisation des travaux de ce projet représentent une superficie totale de 3 hectares et 51 ares, situés dans le territoire de la wilaya d'Alger, communes de Baba Hassen et Draria. En outre, les tâches engagées pour l'opération de réalisation des travaux de protection et dédoublement du chemin de wilaya n° 111-Draria ne sont pas chose aisée, comprend la réalisation d'un linéaire principal de 1,8 kilomètre (2 x 2) et l'aménagement accotement ou trottoir (2 x 1,5 m) et un terre-plein central (1 m). Enfin, les crédits nécessaires aux indemnités à allouer au profit des intéressés pour les opérations d'expropriation des biens et droits réels immobiliers nécessaires relative à la réalisation des travaux des deux projets" doivent être disponibles et consignés auprès du Trésor public", selon les décrets.

A. Mounir

SALAIRES

Le secteur public paye mieux

Selon une enquête de l'Office national des statistiques (ONS), réalisée en mai 2019, et menée auprès de 705 entreprises composées de 484 entreprises publiques et de 221 privées nationales de 20 salariés et plus, représentant toutes les activités hormis l'agriculture et l'administration, il a été conclu que les salaires nets mensuels demeurent plus valorisés au secteur public qu'au secteur privé, et cette disparité est expliquée par la taille importante de certaines entreprises publiques et par leurs systèmes de rémunération avantageux. D'après les résultats de cette enquête dont l'objectif est de déterminer le niveau des salaires nets par qualification, activité et secteurs juridiques, ainsi que la structure du salaire brut, le secteur public affiche des salaires moyens plus élevés par rapport au privé : le salaire mensuel net moyen est de 58 400 dinars dans le secteur public, alors qu'il n'est que de 34 100 dinars dans le secteur privé, soit une différence de 24 300 dinars. Le salaire net moyen mensuel d'un cadre est de 88 600 Da dans le secteur public, contre 73 700 dinars dans le privé, celui d'un agent de maîtrise est de 64 100 Da, contre 38 000 dinars dans le privé et

enfin le salaire d'un agent d'exécution dans le public est de 40 100 dinars contre 26 900 dinars dans le privé, (Nb: à peine en dessus du SMIG). Ce niveau relativement élevé du salaire dans le public s'explique par l'existence, dans ce secteur, de certaines entreprises importantes en termes d'effectifs et de chiffres d'affaires avec un système de rémunération avantageux. C'est le cas notamment des entreprises activant dans les industries extractives (secteur des hydrocarbures et services pétroliers), les transports et communications et les activités financières. Dans le secteur public, les salaires nets moyens sont plus élevés dans les industries extractives (108 500 Da), Transports et communication (59 600 Da) et dans l'activité financière (58 400 Da). Par contre, ils sont relativement bas dans les secteurs de la construction (37 900 DA) et des hôtels et restaurants (36 300 Da). Dans le secteur privé, les activités les mieux rémunératrices sont le secteur financier (75 200 Da), la santé (46 300 Da) et le commerce et réparation (44 400 Da). Les activités les moins payées dans ce secteur sont les industries extractives (26 800 Da), l'immobilier et services

aux entreprises (29 400 Da) et la construction (30 800 Da).

LES PRIMES REPRÉSENTENT 59% DU SALAIRE

Globalement, pour l'ensemble des deux secteurs et au niveau national, le salaire est composé à hauteur de 59% des primes et indemnités. Dans le secteur public, le salaire de base représente 46% du salaire brut. Pour certains secteurs, la part du salaire de base est plus importante telle que l'activité financière, et le secteur des hôtels et restaurants avec, respectivement, 55% et 53%. Dans le secteur privé, le salaire de base représente 65% du salaire brut. La part du salaire de base est plus importante dans les secteurs des activités financières (84%) et des hôtels-restaurants (77%).

L'ÉVOLUTION DES SALAIRES EST PLUS IMPORTANTE DANS LE PRIVÉ

L'enquête a montré, par ailleurs, que l'évolution globale des salaires entre 2018 et 2019 a connu une hausse de 2%. Cette évolution est relativement plus importante dans le secteur privé avec 2,28% contre 1,8% pour le secteur public.

Ania Nch

POUR L'INTENSIFICATION DE LA MOBILISATION INTERNATIONALE DE SOUTIEN AU PEUPLE SAHRAOUI

La jeunesse de plus de 40 pays en conclave à Malaga

Le représentant du Front Polisario en Europe et à l'Union européenne (UE), Oubbi Bouchraya Bachir a appelé la jeunesse du monde entier à intensifier les efforts visant à soutenir le peuple sahraoui dans son combat pour obtenir son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, exhortant la communauté internationale à assumer ses responsabilités dans la décolonisation de la dernière colonie en Afrique.



Le responsable sahraoui intervenait à l'occasion de la deuxième édition du Forum mondial de la jeunesse pour la solidarité avec le Sahara occidental, tenue, vendredi, à Malaga en Espagne avec la participation de 150 personnes représentant plus de 90 organisations de jeunes, dont 10 fédérations internationales et des représentants d'organisations mondiales, des délégations et d'organisations de jeunes venues à Malaga, de plus de 40 pays de différents continents. Lors de son allocution d'ouverture, Oubbi Bouchraya Bachir a déploré le fait que « l'Organisation des Nations unies et la communauté internationale n'aient pas assumé leurs responsabilités pour mener à terme le processus de décolonisation » entre le Front Polisario et le Maroc, a-t-il poursuivi « avaient précédemment signé dans le cadre d'un plan de paix sous les auspices de l'ONU/UA » en 1991 en vue de la tenue du référendum au Sahara occidental. Par ailleurs, l'orateur a évoqué la symbolique de l'organisation de ce forum de la jeunesse en

Espagne qui demeure, rappelle-t-il « le pays responsable des souffrances du peuple sahraoui pour être l'ancienne puissance coloniale au Sahara occidental » et qui n'a pas assumé le parachèvement du processus de décolonisation, ouvrant ainsi la voie par les Accords de Madrid, à l'agression et l'occupation illégale du territoire par l'armée marocaine, en 1975. Oubbi Bouchraya Bachir a, en outre, déclaré que, depuis l'année dernière, la région de l'Afrique du Nord en général et le Sahara occidental en particulier « étaient confrontés à des changements et à des défis majeurs », en raison « des actions irresponsables du Royaume du Maroc » ayant conduit, par sa violation des Accords qu'il a conclu avec le Front Polisario en 1991, sous l'égide de l'ONU, à la reprise de la guerre, entre l'armée de libération du peuple sahraoui et l'armée marocaine au Sahara occidental. Aussi les tensions dans la région en raison « des actions irresponsables du Maroc » notamment dans ses hostilités manifestes des responsables marocains, contre l'Algérie, ont conduit à la rupture des relations entre Alger et

Rabat, en plus également du « conflit ouvert » entre l'Espagne et le Maroc, ainsi que les relations du royaume marocain, « de plus en plus difficiles avec la Mauritanie » et du froid qui caractérise aussi les relations entre Rabat et Berlin. Rappelant également le verdict du tribunal de l'Union européenne prononcé le 29 septembre dernier réaffirmant de manière claire et précise que « le territoire du Sahara occidental est séparé et distinct de celui du Maroc » et donc les accords entre l'UE et le Maroc sont caduc tant qu'ils incluent les territoires sahraoui, il dira que « nous pouvons souligner que ces arrêts sont venus réaffirmer ce que la Cour de justice de La Haye avait déjà statué en 1975 ». Après quatre décennies de conflit, entre le Maroc et le Front Polisario, ces jugements, indique l'ex-ambassadeur de la République sahraoui, en Afrique du Sud, « sont venus réaffirmer que le Sahara occidental est un territoire distinct et séparé du Royaume du Maroc », insistant sur « le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui comme axe principal du processus de décolonisation en cours à l'époque » assure-t-il. Les travaux de la deuxième édi-

tion du Forum international de la jeunesse pour la solidarité avec le Sahara occidental, organisé par l'Union des jeunes sahraouis (UJSARIO), ont été marqués, le premier jour de leur déroulement, vendredi, par les déclarations du représentant du Front Polisario en Europe, la jeunesse sahraoui et des membres du Centre européen et latino-américain de la jeunesse, ainsi que par des organisations internationales et des chefs de délégation des organisations de jeunes participantes. Les travaux du forum se sont poursuivis, sous la forme d'ateliers pour traiter de diverses questions liées au conflit au Sahara occidental et l'examen des voies à promouvoir pour multiplier les actions notamment de la jeunesse mondiale, de soutien au combat du peuple sahraoui et promouvoir la solidarité agissante. Aussi le forum de la jeunesse mondiale réuni à Malaga vise également à « tirer des conclusions pratiques » devant refléter au mieux l'ampleur de la solidarité et la mobilisation internationale des jeunes avec le peuple sahraoui, dans sa lutte pour la dignité et l'indépendance.

K. B.

ELLE APPELLE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE À ASSUMER SES RESPONSABILITÉS

La Tunisie réaffirme son soutien indéfectible aux droits légitimes des Palestiniens

La Tunisie a appelé la communauté internationale à assumer pleinement sa responsabilité en amenant les forces d'occupation israéliennes à se conformer aux résolutions onusiennes et à la légalité internationale. La célébration aujourd'hui, de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, « est une occasion renouvelée pour prendre conscience de l'ampleur de la souffrance du peuple palestinien, face à la persistance des répressions israéliennes et des violations des droits des Palestiniens », a indiqué, hier, le ministère tunisien des Affaires étrangères, cité par l'agence tunisienne de presse TAP.

Réaffirmant que « la Tunisie poursuivra son appui constant à la cause palestinienne et à la volonté légitime du peuple palestinien de recouvrer ses droits non négociables, notamment l'établissement d'un Etat indépendant avec une pleine souveraineté basée sur les frontières de 1967, avec Al Qods pour capitale », la Tunisie a réaffirmé à cette occasion son « rejet catégorique » de la politique d'annexion menée par les autorités d'occupation israéliennes et dénoncé une « violation criante » du droit international et du droit humanitaire en Palestine par l'entité sioniste. Elle exhorte la communauté internationale « à agir sérieusement et d'urgence pour amener Israël à arrêter tout plan d'annexion et à se conformer à la résolution du Conseil de sécurité N. 2334 de 2016 » qui ordonne à Israël « à arrêter immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans les Territoires palestiniens occupés », en vue de permettre la progression dans le règlement du conflit israélo-palestinien. « Les agressions israéliennes survenues durant le mois de Ramadhan dans les territoires occupés confirment l'urgence de lancer des négociations sérieuses et crédibles » indique la même source, en vue d'asseoir, poursuit-on « une paix juste, globale et durable dans la région ». Et d'ajouter que la Tunisie soutient « l'initiative visant à tenir un congrès international avec la participation de toutes les parties concernées en vue d'entamer un véritable processus de paix » basé, souligne la Tunisie « sur le droit international, les résolutions de l'ONU et l'Initiative de paix arabe ».

R. I.

SELON L'OBSERVATOIRE "WESTERN SAHARA RESOURCE WATCH"

« Le Maroc utilise l'énergie verte pour embellir son occupation »

Les entreprises internationales de production d'énergie implantées dans les territoires sahraouis, doivent quitter le sol sahraoui occupé "immédiatement", exige l'Observatoire "Western Sahara Resource Watch" (WSRW) dans son dernier rapport sur les projets marocains d'énergies renouvelables au Sahara occidental.

Dans ce rapport, intitulé "Eco-blanchiment de l'occupation", l'ONG appelle la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et ses États parties de "contester les rapports climatiques systématiquement erronés du Maroc", en notant que ce pays, puissance occupante du Sahara occidental, "utilise l'énergie verte pour embellir son occupation". Estimant que d'ici 2030, "la moitié de l'énergie d'origine éolienne produite par le Maroc pourrait l'être illégalement au Sahara occidental occupé", tandis que sa part d'énergie d'origine solaire "pourrait alors atteindre 32,64 % de sa capacité solaire totale", WSRW rappelle que ce pays installe, pourtant, ce qui est à ce jour "le plus grand projet énergétique sur des terres occu-

pées". Il s'agit, selon l'observatoire, d'"un autre pas en avant dans son plan global de construction d'infrastructures controversées sur les terres qu'il occupe illégalement". L'observatoire demande au gouvernement marocain de "se conformer au droit international et de s'abstenir d'entreprendre des projets d'infrastructure dans un territoire sous occupation, sans le consentement du peuple sahraoui", et de "permettre aux observateurs internationaux, y compris l'ONU et les organisations internationales pour le climat et les droits de l'homme, de se rendre dans le territoire occupé de manière indépendante et sans entrave".

L'ÉNERGIE PRODUITE SUR LES TERRES SAHRAOUIES OCCUPÉES "SABOTE FONDAMENTALEMENT" LES EFFORTS DE PAIX DE L'ONU AU SAHARA OCCIDENTAL

L'énergie produite sur les terres sahraouies occupées "augmente la dépendance du Maroc au territoire qu'il occupe", indique WSRW dans son rapport, soulignant que ces projets "sabotent fondamentale-

ment" les efforts de paix de l'ONU au Sahara occidental visant à permettre l'expression du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. "L'énergie est utilisée par les industries qui pillent les ressources non renouvelables du territoire et offre des opportunités d'emploi attirant davantage de colons du Maroc. Elle pourra également, à terme, être exportée à l'étranger, y compris vers l'UE", a-t-elle déploré, s'étonnant du fait que ce pays se présente au niveau international comme "le meilleur de sa catégorie en matière d'énergies renouvelables", alors que les États "ne sont censés présenter que les efforts entrepris sur leur propre territoire, et non en dehors de leurs frontières". "Le Maroc passe à l'énergie solaire et éolienne pour répondre à ses besoins énergétiques et réduire sa dépendance aux importations d'énergie", rappelle l'observatoire, notant qu'au Sahara occidental occupé "le potentiel est énorme". L'énergie produite par les grands projets solaires et éoliens au Sahara occidental fournit l'énergie nécessaire aux grandes industries, ce qui a des "conséquences dramatiques" pour le

peuple sahraoui, relève WSRW.

LES ENTREPRISES INTERNATIONALES IMPLANTÉES DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS USENT D'ARGUMENTS NON-VALIDES

Selon l'ONG, "aucune des entreprises participant à l'industrie des énergies renouvelables à l'intérieur du Sahara occidental, y compris les plus fortement impliquées- la société italienne Enel et l'espagnole Siemens Gamesa - n'a précisé si elle avait même seulement tenté d'obtenir le consentement du peuple du territoire". Pour elle, "les entreprises internationales utilisent une combinaison d'arguments pour tenter de justifier leurs opérations au Sahara occidental occupé, alors qu'aucun argument n'est valide". Ces entreprises, poursuit WSRW, "se réfèrent à une prétendue +consultation+ des +parties prenantes+ ou de la 'population' locale", ce qu'elle considère comme "exactement la même approche erronée qu'adoptée par la Commission européenne dans ses accords de commerce et de pêche avec le Maroc".

R. I.

DANS UN SONDAGE ORGANISÉ PAR UN MÉDIA BRITANNIQUE

Les fans de Manchester City clament leur amour pour Mahrez

Des supporters du club anglais, Manchester City, ont fortement soutenu l'international algérien, Riyad Mahrez, refusant son départ lors des prochains transferts hivernaux, en réaction de certaines informations diffusées récemment dans des médias français et britanniques annonçant le capitaine des Verts sur le départ.

En revanche, la galerie de City s'est dite favorable à la libération de la star anglaise. Raheem Sterling, dès le prochain hiver, lui qui est dans la même situation que Mahrez, puisqu'il ne joue pas régulièrement cette saison.

Le soutien des supporters de Man City au capitaine des « Verts » est intervenu à un moment où il souffrait d'une marginalisation exagérée de l'entraîneur espagnol, Pep Guardiola, comme en témoigne sa participation comme remplaçant à la rencontre d'Everton, dimanche dernier, pour la 12e journée de la Premier League anglaise. Mais quelques jours après, il a saisi l'occasion de sa titularisation dans le choc de la ligue des champions européenne contre le PSG pour répondre à sa manière à son coach, en décrochant les meilleures notes du match.

Le journal britannique « Manchester Evening News » a mené un sondage sur son site officiel, avec la participation de supporters de Manchester City, concernant les noms que les fans souhaitent quitter lors du prochain Mercato d'hiver ou rester avec le club.



A ce propos, pas moins de 79% des participants ont voté en faveur de la star algérienne, Riyad Mahrez, pour poursuivre l'aventure avec les champions d'Angleterre la saison dernière, tandis que Raheem Sterling était en tête de liste des joueurs que les fans du Celestial Club préféreraient quitter le navire.

Et bien que Mahrez ne participe pas régulièrement avec Manchester City aux matches de Premier League anglaise, il est l'arme de prédilection de Pep Guardiola dans la compétition de Ligue des Champions d'Europe, puisqu'il est le

meilleur buteur du club depuis le début de la saison en cours, et l'un des joueurs les plus populaires parmi les fans de Man City. Ces derniers refusent de renoncer aux services de l'international algérien et exigent à chaque fois qu'il ait la possibilité de participer régulièrement aux matches du club.

La majorité dans la galerie des Citizens estime que certains joueurs, alignés très souvent dans le onze de départ du coach espagnol, sont loin du niveau de Mahrez, et leurs statistiques le prouvent.

Hakim S.

LE TECHNICIEN TUNISIEN A REVENDIQUÉ LES SALAIRES DE TROIS SAISONS

La JS Kabylie s'en sort bien dans l'affaire Zelfani

Dans l'affaire JSK-Zelfani, le technicien tunisien aurait pu prendre plus qu'un milliard sept cent millions centimes réclamés par la FIFA au club kabyle, car il a demandé une indemnité de trois ans de contrat, et c'est pour ça qu'il a saisi la FIFA mais il n'a eu que les mois travaillés, et la JSK s'en est ainsi bien sortie dans cette affaire.

Zelfani avait atterri à la JSK février 2020, et il a perçu les salaires de février et mars, après il y a eu les mois Covid et l'arrêt du championnat, et il est revenu fin septembre, il a travaillé octobre novembre, donc en tout il a reçu 05 mensualités (01 mois Covid), au lieu de 36 mois comme il a exigé. Mais les lois de la FIFA ont joué en faveur de la JSK, étant donné que les mois Covid n'ont pas été comptabilisés.

Les 1.5 milliard sont calculés en brut, car normalement il doit recevoir 900 millions (il touchait 180 millions par mois) et Fakhri 350 millions. (50 millions par mois).

On se rappelle que la FIFA



a ouvert une procédure disciplinaire contre la JSK dans le cadre de l'affaire qui l'oppose à son ex-entraîneur tunisien, Yamen Zelfani, et à son adjoint Fakhri Beltaïf pour non-exécution du verdict

prononcé le 11 août dernier.

La première instance footballistique mondiale avait en effet sommé la direction de la JSK de payer la somme de 1 milliard 200 millions de centimes à Zelfani et 530 millions

de centimes à Fakhri pour licenciement abusif. L'affaire sera traitée le 16 décembre prochain, a indiqué le verdict de la FIFA adressé à la JSK en fin de semaine passée.

Le club kabyle a six jours à partir de la date du 25 novembre pour adresser son rapport écrit afin de défendre sa position, précise la FIFA. Si la JSK ne paye pas cette somme globale de plus de 1,7 milliard avant la réunion de la commission de discipline, elle risque une interdiction de recrutement pour trois périodes consécutives de transfert (mercato) et une lourde amende, en plus bien sûr de l'obligation de payer la somme due.

H. S.

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION (2E TOUR PRÉLIMINAIRE/ADDITIONNEL (ALLER)) Défaite de la JSK devant Royal Leopards

Le représentant algérien en Coupe de la Confédération de football (CAF), la JS Kabylie, s'est incliné devant son homologue d'Eswatini, Royal Leopards par la plus petite des marges (1-0), mi-temps (1-0) en match comptant pour le 2e tour préliminaire additionnel (aller) de la compétition disputé dimanche à Manzini. L'unique but de la rencontre a été inscrit par Thabiso Mokenkoane (23e). Le second représentant algérien dans cette compétition, la JS Saoura, affronte en ce moment le club ghanéen Hearts of Oak à Accra. Les matches "retour" se joueront respectivement à Tizi-Ouzou et Béchar le dimanche 5 décembre.

S
T
R
O
P
S

CONSTANTINE. FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Dynamiser le rôle des cellules d'écoute

La dynamisation du rôle des cellules d'écoute dans la prise en charge des femmes victimes de violences et/ou en situation de détresse, a été préconisée jeudi à Constantine lors d'une journée d'étude consacrée à ce sujet, organisée au centre national de formation des personnels spécialisés des établissements pour handicapés (CNFPH).

PH : DR
Les victimes de violences et leurs enfants doivent bénéficier d'une assistance régulière, prodiguée par des professionnels et des spécialistes dans ce domaine, à savoir des psychologues, des sociologues, des éducateurs, des médecins et des juristes, ont indiqué à ce propos les participants à cette rencontre intitulée "Les efforts du secteur de la solidarité dans la prise en charge de la femme violentée", tenue à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre). Ces cellules d'écoute, dont le rôle initial est le soutien moral, doivent être "capables d'expliquer clairement à la femme ses droits et les situations nécessitant de déposer plainte", a indiqué à ce propos la responsable du service de la famille et de la cohésion sociale à la direction de l'action sociale et de la solidarité (DASS) Farida Benabbas. Elle a rappelé, dans ce contexte, que ces structures relevant du secteur de la solidarité ont pour mission "d'orienter et d'accompagner psychologiquement et socialement des femmes divorcées ou abandonnées, les mères célibataires ou battues, violées, vio-



lenties et harcelées par leurs conjoints ou leur entourage". "La lutte contre la violence faite aux femmes victimes d'agressions physiques, psychologiques et sexuelles, figure parmi les priorités du secteur de l'action sociale et de la solidarité à l'échelle locale", a affirmé de son côté Madiha Hamlaoui, chef du bureau de la protection et de la promotion de la femme et de la personne âgée à la direction de l'action sociale. La même intervenante a expliqué que "la protection de la femme contre toutes formes de violences est recommandée aussi bien dans le milieu familial que dans l'espace public et le milieu du travail, et ce conformément à la réforme juridique qui est accompagné sur le terrain par une série de mesures et de programmes visant à consolider la cohésion sociale et à juguler les effets néfastes de ce phénomène social". Mme Hamlaoui a également signalé "le rôle important joué par les cellules de proximité de solidarité (CPS) relevant de l'Agence de développement social (ADS) dans la prise en

Les victimes de violences et leurs enfants doivent bénéficier d'une assistance régulière, prodiguée par des professionnels et des spécialistes dans ce domaine

charge des femmes en situation de détresse à travers l'ensemble des communes de la wilaya, notamment celles vivant dans des zones d'ombre, en matière d'accompagnement administratif et juridique, d'hébergement et de soins médicaux". Les participants à cette journée d'étude ont insisté d'autre part sur la nécessité de l'organisation

continue de séances de soutien psychologique à destination de cette frange vulnérable de la société, selon un programme tracé en étroite collaboration avec différents établissements du secteur, à l'instar des centres d'accueil et de réadaptation des femmes et jeunes filles victimes de violences ou en situation de détresse, et également Diar Errahma, en œuvrant à la réinsertion de cette catégorie de femmes dans le milieu familial par le biais de la médiation. La réinsertion socio-professionnelle dans le cadre des divers dispositifs d'aide à l'emploi mis en place par l'Etat en fonction des aptitudes de chaque résidente et l'amélioration des conditions socio-économiques de cette couche sociale, est l'autre objectif primordial recherché à travers cette procédure relative à la prise en charge des femmes, ont souligné les mêmes intervenantes. Il est à noter que plus d'une centaine de femmes en difficulté sociale sont actuellement prises en charge par la direction de l'action sociale de la wilaya de Constantine.

BÉCHAR. FENDI

Lancement du projet de piste pour le désenclavement de la zone d'ombre

Un projet de réalisation d'une piste et de ses équipements a été lancé sur un linéaire de 40 km pour le désenclavement de la zone d'ombre de Fendi, dans la commune frontalière de Béni-Ounif (110 km au nord de Bechar), a-t-on appris dimanche auprès de la cellule de communication de la wilaya. Les travaux de cette route, qui permettra de relier cette zone d'ombre au chemin de wilaya numéro 13 (CW 13), puis à la RN-6, et qui a nécessité un financement sectoriel de plus de 241 millions DA, vise en plus du désenclavement total de cette localité, le maillage du réseau routier de la wilaya, a-t-on précisé. Ce projet, qui sera réceptionné en juin 2022, permettra aussi, une fois concrétisé, l'amélioration de la circulation routière dans cette partie de la wilaya ainsi que du transport des voyageurs et des marchandises vers cette localité, a-t-on souligné. Plusieurs zones d'ombre de la wilaya de Bechar ont été dotées de nouveaux projets qui ont été réalisés et mis en service au profit de leurs habitants, à l'exemple de celle de Faraât Sidi-Moumen (100 km au nord de Bechar), qui a bénéficié d'une opération de rénovation de la route la reliant sur 27 km au reste de la wilaya. Une autre opération a concerné le raccordement au réseau électrique d'une trentaine de foyers, a ajouté la source. Idem pour la zone d'ombre d'El-Guetrani qui a bénéficié de la réalisation et la mise en service d'un projet de raccordement de plus 100 foyers au réseau d'électricité, d'un réseau d'alimentation en eau potable (AEP) et d'un réseau d'assainissement avec extension de son collecteur principal sur plusieurs kilomètres afin d'éloigner le rejet des eaux usées de cette la zone, a-t-on fait savoir.

Dans la localité de Hassi El-Mir (120 km au nord de Bechar), inscrite également comme l'une des zones d'ombre de la wilaya, un projet de raccordement au réseau d'électricité d'une trentaine de foyers de cette localité a été aussi réalisé et mis en service, a signalé la cellule de communication de la wilaya.

M'SILA. REBOISEMENT

Mise en terre de 4000 arbustes en 2021

La direction de l'environnement de M'sila a procédé à la mise en terre de 4000 arbustes en 2021 au niveau de l'espace urbain, ont annoncé dimanche les services de la wilaya. La plantation de ces 4000 arbustes de diverses espèces adaptées à l'espace steppique de la wilaya, dont le caroubier, intervient dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme visant à protéger l'environnement, entretenir les espaces verts et encourager le bénévolat dans cette wilaya, ont précisé les mêmes services. La plantation a connu la participation massive de différents secteurs et acteurs dans le domaine de l'environnement en particulier des écoliers et des associations activant à travers la wilaya, a-t-on souligné, indiquant que cette campagne se poursuivra en 2022.

Les espaces verts, ceux localisés dans des jardins publics, sont visés par des opérations de reboisement que compte engager la direction de l'environnement en 2022, a-t-on expliqué, ajoutant que des partenaires du secteur de l'environnement à l'image de la conservation des forêts et les directions de la jeunesse et sport et l'éducation prendront part à ces opérations de reboisement. Pour concrétiser ces opérations en milieu urbain, les services de la direction de l'environnement ont fait appel à des pépinières activant dans la wilaya, a-t-on conclu.

ORAN. SALON DE L'IMMOBILIER, L'HABITAT ET DU SALON D'AMEUBLEMENT ET DE DÉCOR

Plus de 8.000 visiteurs

Le salon international de l'immobilier, de l'habitat et des maisons intelligentes et la 8ème édition du salon d'ameublement et de décor, clôturés samedi au Centre des conventions Mohamed Benahmed d'Oran, ont enregistré plus de 8.000 visiteurs. Le commissaire du salon, Akram Sidi Yekhef, a souligné à l'APS que cette édition a connu une grande affluence des visiteurs, notamment des professionnels, dépassant les 8.000 visiteurs, dans le respect strict du protocole sanitaire de prévention du Coronavirus. Au cours de ce rendez-vous de cinq jours, de nombreuses demandes et réservations de citoyens ont été enregistrées pour les différents programmes d'habitat mis en œuvre dans la wilaya d'Oran, a-t-on indiqué. Des conventions ont également été conclues entre des promoteurs immobiliers et des sociétés

spécialisées dans l'équipement, l'ameublement et la décoration ainsi qu'entre des promoteurs immobiliers et des établissements bancaires pour l'octroi de crédits au profit des souscripteurs pour la formule promotionnelle, a précisé le même responsable. Par ailleurs, cet événement a été l'occasion de nouer des contacts commerciaux entre les opérateurs économiques locaux et les entreprises étrangères activant en Algérie dans le domaine de l'immobilier et de l'habitat, à travers des rencontres bilatérales. Le public s'est également renseigné sur les offres immobilières et les nouveautés sur les logements intelligents et les structures alliant économie d'énergie et luxe, a-t-on ajouté. Pour rappel, quelques 80 exposants nationaux ainsi que des sociétés étrangères ayant des partenariats avec des entreprises algériennes, de dif-

férents pays, comme la Turquie, la Chine, l'Espagne et la Grèce, ont participé à ces deux événements, en plus de la présence de la Confédération Algérienne du patronat, du Syndicat des promoteurs immobiliers et de plusieurs établissements bancaires publics. Le salon de l'immobilier, de l'habitat et des maisons intelligentes a réuni des professionnels de l'immobilier et de l'habitat, des promoteurs immobiliers, des artisans, des entreprises de réalisation, des institutions financières, des compagnies d'assurances et autres. Le salon d'ameublement et de décor a réuni, quant à lui, des entreprises émergentes spécialisées dans le domaine. En marge de ce rendez-vous économique, des conférences ont été présentées au profit des professionnels du secteur et des activités sur la décoration des maisons entre autres.

CYBERSURVEILLANCE EN ÉGYPTE

La société française Nexa Technologies mise en examen pour «complicité de torture»

Accusée d'avoir vendu du matériel de cybersurveillance au régime du président Al-Sissi en Égypte qui lui aurait permis de traquer des opposants, la société française Nexa Technologies a été mise en examen à Paris en octobre pour «complicité d'actes de torture et de disparitions forcées».



Environ quatre mois après les mises en examen de quatre dirigeants et cadres de la PME, celle de Nexa, en tant que personne morale, a été prononcée le 12 octobre, a appris dimanche l'AFP de source proche du dossier, confirmée par une source judiciaire. Contacté, l'avocat de Nexa Technologies, Me François Zimeray, n'a pas souhaité faire de commentaires. Une information judiciaire avait été ouverte en 2017 à la suite d'une plainte de la FIDH et de la LDH déposée avec le soutien du Cairo Institute for Human Rights Studies. Celle-ci s'ap-

puyait sur une enquête du magazine Télérama révélant la vente en 2014 d'un système d'écoute à 10 millions d'euros pour lutter – officiellement – contre les Frères musulmans, l'opposition islamiste en Égypte. Appelé «Cerebro», ce programme permet de traquer en temps réel les communications électroniques d'une cible, à partir d'une adresse mail ou d'un numéro de téléphone par exemple. Les ONG accusaient ce logiciel d'avoir servi la vague répressive contre les opposants d'Abdel Fatah al-Sissi. L'enquête menée par le «pôle crimes contre l'humanité» du tribunal judiciaire de Paris doit ainsi notamment déterminer si un lien entre l'utilisation de la surveillance et la répression peut être démontré. Nexa est dirigée par d'anciens responsables d'Amesys, visée par une autre information judiciaire depuis 2013 pour avoir vendu au régime de Mouammar Kadhafi entre 2007 et 2011 un logiciel appelé à l'époque «Eagle» - ancêtre de «Cerebro» - et qui aurait servi à arrêter des opposants libyens. Dans cette enquête, Amesys et

celui qui en fut le président jusqu'en 2010 ont aussi été mis en examen en juin.

SOUPÇONS SUR LA LIBYE

Par ailleurs, selon une source proche du dossier confirmant une information de Libération, les enquêteurs de l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité (OCLCH) soupçonnent Nexa d'avoir voulu vendre un système tactique d'interception cellulaire baptisé «Alpha Max» au maréchal Haftar, homme fort de l'Est de la Libye. Dans un rapport de synthèse dont l'AFP a eu connaissance, les enquêteurs indiquent qu'un des dirigeants mis en examen dans le volet égyptien avait reconnu en audition «cette vente entre Nexa et l'Armée nationale libyenne du maréchal Haftar». Des documents contractuels entre Advanced Middle East System, autre entité de droit émirati créée en parallèle de Nexa Technologies en 2012, et le ministère libyen des communications et de l'information technologique de Benghazi ont été saisis en perquisition. La Libye est depuis 2011

sous le coup d'un embargo de l'ONU sur les armes et matériels assimilés, et l'Armée nationale libyenne n'est pas reconnue par la communauté internationale. Pour les enquêteurs, ces faits pourraient relever de l'association de malfaiteurs en vue de commettre des tortures ou des actes de barbarie». Mais pour l'instant, selon une source proche du dossier, le parquet national antiterroriste (Pnat), compétent en matière de crimes contre l'humanité, n'a pas élargi l'information judiciaire à ces faits. Il a expliqué à l'AFP qu'il se positionnerait «par rapport à ces infractions au regard des investigations qui sont en cours». Dans un communiqué, Nexa Technologies a démenti avoir «contracté, de quelque façon que ce soit, avec la Libye» Elle a expliqué que c'était Advanced Systems, «société sœur de Nexa Technologies de droit émirati», qui avait signé en septembre 2020 «un contrat d'intermédiation avec plusieurs fabricants européens – sous condition suspensive de l'obtention de toutes les autorisations d'exportation (européennes, américaines et émiraties) – et avec une autre société émiratie pour le ministère des télécommunications et de l'information de l'Est de la Libye». Un contrat dont la «finalité était +l'antiterrorisme et la lutte contre la criminalité organisée+, dans le strict respect des droits de l'Homme», a-t-elle précisé. Mais «les autorisations d'exportation n'ayant pas été délivrées, ce contrat n'a pas pris effet» et l'acompte a été retourné au client, a indiqué Nexa, assurant que «l'ensemble des documents confirmant ces éléments» seraient communiqués à la justice.

AFGHANISTAN Les talibans veulent de "bonnes relations" avec le reste du monde

Les talibans afghans veulent des "bonnes relations" avec tous les autres pays et n'interféreront jamais dans leurs affaires, a déclaré samedi soir leur Premier ministre dans son premier discours à la nation. Mohammad Hassan Akhund s'est exprimé dans un message audio de près d'une demi-heure diffusé sur la télévision publique RTA, quelques jours avant la reprise de négociations entre son gouvernement et des représentants américains à Doha (Qatar). "Je veux assurer tous les pays (étrangers) que nous n'interférerons jamais dans leurs affaires internes" et que "nous voulons de bonnes relations avec eux", y compris au niveau économique, a déclaré dans son message le mollah Akhund. Les talibans sont revenus au pouvoir à la mi-août à la faveur du retrait militaire des Occidentaux, et de l'effondrement du gouvernement afghan soutenu par ces derniers, après vingt ans de guerre sanglante. À Doha, les talibans devraient de nouveau réclamer la reprise de l'aide internationale pour éviter une flambée de misère et de famine cet hiver parmi les quelque 40 millions d'Afghans.

ILES SALOMON

Le Premier ministre affirme que les émeutes ont été "orchestrées"

Le Premier ministre des Iles Salomon a affirmé dimanche qu'il entendait rester au pouvoir après des émeutes dans la capitale qui ont été "orchestrées" par des personnes souhaitant sa destitution. "Il est très clair que les récents événements ont été planifiés et orchestrés pour me démettre de mes fonctions de Premier ministre pour des raisons infondées", a déclaré Manasseh Sogavare, le chef du gouvernement de cet archipel du Pacifique dans une allocution télévisée. "Je veux montrer à la nation que le gouvernement est pleinement déterminé et que rien ne nous fera bouger. Nous ne devons pas et nous ne nous inclinons jamais devant les mauvaises intentions de quelques personnes", a lancé M. Sogavare. De nombreux habitants de cette nation insulaire du Pacifique estiment que leur gouvernement est corrompu et redevable à Pékin et à d'autres intérêts étrangers. Les manifestants ont directement dirigé leur colère contre M. Sogavare et son gouvernement. Des foules ont tenté mercredi d'incendier le Parlement et la résidence privée du Premier ministre. M. Sogavare a précédemment imputé ces trois jours de violence -

au cours desquels les émeutiers ont incendié de nombreux bâtiments de la capitale avant un retour au calme ce week-end - à quelques personnes peu scrupuleuses qui ont fait induit entraîné d'autres personnes avec de fausses informations. "Nous ne devons et ne nous inclinons jamais devant les mauvaises intentions de quelques personnes. Nous devons nous opposer aux intimidations, au harcèlement et à la violence. Nous le devons à nos enfants et à la majorité de notre peuple qui ne peut pas se défendre", a déclaré le dirigeant des Iles Salomon. Il a déclaré que la violence, qui a essentiellement visé le quartier chinois de la capitale, a causé pour 25 millions de dollars (22 millions d'euros) de dégâts et détruit un millier d'emplois dans une économie déjà en graves difficultés. M. Sogavare a déclaré que le gouvernement travaillait sur un plan de relance pour aider les entreprises. Le Premier ministre a réitéré sa promesse de tenir pour responsables les "instigateurs" non identifiés. "Soyez assurés qu'ils seront punis conformément à la loi, des arrestations ont déjà eu lieu. Les enquêtes se poursuivent d'autres arrestations suivront".

YÉMEN

Des manifestations contre la hausse des prix et la dépréciation de la monnaie

Des centaines de Yéménites ont manifesté, samedi, dans le gouvernorat de Taïz (sud-ouest), pour protester contre la hausse des prix, la détérioration des conditions de vie et l'effondrement de la valeur de la monnaie locale, ont rapporté des médias. La ville de Taïz et les districts de Jabal Habashi, Mashra'a et Hadnan relevant du gouvernorat, ont été le théâtre de manifestations populaires, en réponse à un appel lancé par le Conseil pour la coordination des syndicats et de la société civile (non gouvernemental) à Taïz, selon des médias. Par voie de communiqué, le Conseil de coordination des syndicats et de la société civile à Taïz, a reproché au gouvernement de ne pas avoir présenté "de vraies solutions à cette crise monétaire qui a dégradé la situation de tous les citoyens". Le mouvement de protestation a également appelé la Présidence et le gouvernement à "intervenir rapidement pour mettre fin à cette tragédie, ainsi qu'à l'effondrement de la valeur du riyal yéménite". La guerre au Yémen, en cours pour la septième année consécutive, a coûté la vie à 233.000 personnes, tandis que 80% de la population d'environ 30 millions de personnes, dépend de l'aide pour survivre dans la pire crise humanitaire au monde, selon les Nations Unies.

VARIANT OMICRON

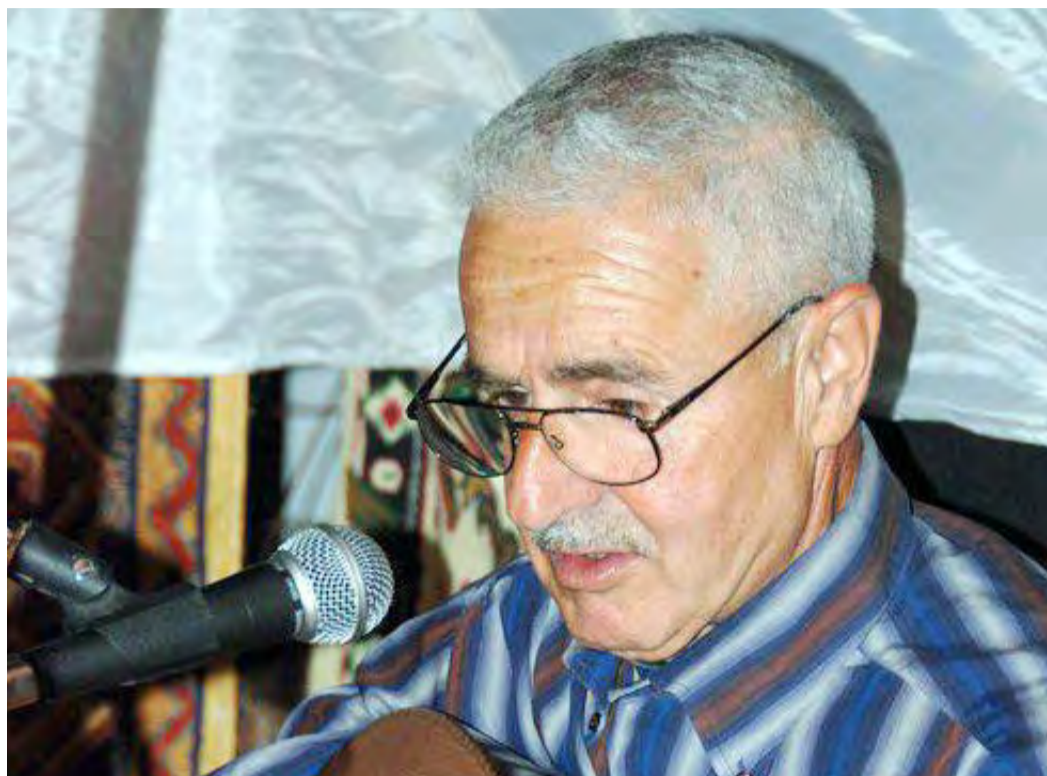
Washington salue "la transparence" de l'Afrique du Sud

Les Etats-Unis ont félicité l'Afrique du Sud samedi pour sa "transparence" avec le reste du monde dès la découverte du variant Omicron, alors que Pretoria dit se sentir "puni" et injustement traité, avec ses citoyens traités en persona non grata. Lors d'une conversation téléphonique entre le chef de la diplomatie américaine Antony Blinken et son homologue sud-africain Naledi Pandor, "le secrétaire d'Etat Blinken a félicité les scientifiques sud-africains pour l'identification rapide du variant Omicron", indique le département d'Etat dans un communiqué. Il a aussi salué "le gouvernement sud-africain pour sa transparence dans le partage de ces informations, qui devraient servir de modèle pour le monde", ajoute la diplomatie américaine. Les interdictions de voyager émises par de nombreux pays pour les Sud-Africains reviennent "à punir l'Afrique du Sud pour son séquençage génomique avancé et sa capacité à détecter plus rapidement de nouveaux variants", avait déploré le gouvernement sud-africain samedi, deux jours après l'annonce de la découverte d'Omicron. "On est parfois puni pour avoir été transparent et fait les choses rapidement", avait regretté la star de la virologie sud-africaine Tulio de Oliveira dont l'équipe a détecté le variant. À l'inverse, les Etats-Unis accusent Pékin d'avoir attendu trop longtemps avant de partager des informations cruciales sur l'épidémie, affirmant qu'une gestion plus transparente aurait pu aider à stopper la propagation du virus.

EVOCAION

Il y a cinq ans s'éteignait Amar Ezzahi

Il y a cinq ans s'éteignait la voix de Amar Ezzahi, un monument de la musique algérienne qui aura hissé le chaâbi à des sommets musicaux et spirituels en incarnant pendant cinquante ans, l'esprit et la lettre d'un art populaire auquel il voua, loin des projecteurs, toute son existence.



Disparu le 30 novembre 2016, "Cheikh Leblad" comme l'ont surnommé ses innombrables fans, aura légué une œuvre musicale impressionnante de richesse et composée essentiellement d'enregistrements de fêtes familiales qu'il avait choisi d'animer exclusivement depuis sa dernière apparition sur scène, en 1987. De la chansonnette avec laquelle il débute sa carrière dans les années 1960 en interprétant les textes du compositeur Mahboub Bati, jusqu'aux pièces du Melhoun (poésie populaire) dont il exhume les trésors, en passant par l'andalou, Ezzahi aura imposé un style fait d'improvisations, de virtuosité musicale et d'interprétation qui lui vaudra le surnom de "Soltane Lehwa" (Roi des airs musicaux). Cette aisance avec les changements de rythme et de mode, mais aussi dans l'interprétation, lui a été inspiré par ceux qu'il considérait lui-même comme des mentors, avec qui il a beaucoup collaboré et appris, Boudjemâa El Ankis, Mahboub Bati et Mohamed El Badji. "Sol-

tane Lehwa" aura surtout contribué à ouvrir le chaâbi sur d'autres genres, musique classique, bande originale de film et même variété française font leur apparition dans ses morceaux avec une sonorité locale. Dans un des rares entretiens accordés au regretté Hamid Kechad de la Radio algérienne à la fin des années 1980, Amar Ezzahi avait fait part de son goût prononcé pour la musique andalouse et la musique classique universelle, des genres qu'il a réussi à intégrer harmonieusement à sa propre vision du chaâbi appuyé par des textes, parfois rares, de grands poètes du Maghreb. De grands noms de la musique chaâbi, à l'image de Mehdi Tamache, Abderrahmane El Kobi, Abdelkader Chaou, ou encore Kamel Fardjallah considèrent Amar Ezzahi comme un artiste qui a sublimé les bases de ce genre tout en restant modeste et populaire. Chanteur et ancien élève d'El Hadj Mhamed El Anka, Kamel Fardjallah, égale-

Ezzahi aura imposé un style fait d'improvisations, de virtuosité musicale et d'interprétation qui lui vaudra le surnom de "Soltane Lehwa" (Roi des airs musicaux).

ment enseignant de musique, a évoqué un artiste qui a "sacrifié sa vie pour son art, telle une bougie, qui s'est consumé pour éclairer son public". Il lui reconnaît également le mérite d'avoir "développé et sublimé les bases du chaâbi" et d'avoir réhabilité un grand nombre de vieux qcid oubliés. H'ssican Saâdi, qui avait longtemps travaillé avec Amar

Ezzahi en duo, estime que l'artiste avait apporté "plus de vitalité" à la chanson chaâbi, tout en restant disponible et modeste, "incarnant jusqu'à son dernier souffle, l'image de l'artiste digne". Considéré comme un des maîtres de la chanson populaire algéroise, Amar Ezzahi, Amar Aït Zaï de son vrai nom, a débuté sa carrière à la fin des années 1960 en s'inspirant du style d'un autre grand interprète, Boudjemâa El Ankis (1927-2015).

Réputé pour sa discrétion, l'artiste, a animé pendant près de cinquante ans des fêtes familiales. Sa dernière apparition sur scène remonte à 1987 à Alger lors d'un concert à la salle Ibn-Khaldoun. Si sa discographie officielle se limite à une cassette et quelques vinyles, ses 50 ans de carrière sont disponibles en quelques clics: l'œuvre de la légende du chaâbi est compilée par une nouvelle génération de fans qui s'en sont emparés pour la diffuser sur Internet.

Il éveille encore les nouveaux talents

Malgré une discographie officielle très réduite et un retrait volontaire de la scène en 1987, Amar Ezzahi, a révélé de nombreux jeunes talents aiguillés sur la voie de la musique par leur admiration pour ce monument de la chanson chaâbi disparu en 2016. L'interprète de la chanson chaâbi, Kamel Aziz, confie avoir "imité aveuglement" son mentor pendant de longues années grâce aux différents enregistrements disponibles. Son admiration pour Amar Ezzahi l'a d'abord conduit sur la voie du chaâbi et du qcid, qu'il collectait également chez lui, jusqu'à avoir le "déclat" qui l'a mené à voir ce qui se fait ailleurs et dans d'autres styles pour l'introduire harmonieusement dans l'univers du chaâbi tout en gardant l'empreinte du maître. Présenté comme l'héritier de Amar Ezzahi, même s'il considère ce titre comme une "trop lourde responsabilité", Kamel Aziz, a confié qu'il a appris auprès de ce monument à être un maître de la chanson sur scène et dans les fêtes tout en restant l'éternel élève quand il travaille sa musique. Celui qui avait

rendu le premier hommage au "Cheikh", à l'Institut du monde arabe à Paris, juste après son décès, dit "continuer à lui rendre hommage à chaque scène ou fête familiale qu'il anime".

Jeune interprète de la chanson chaâbi, Lamine Sadi, qui a également côtoyé Amar Ezzahi évoque un monument de la chanson algérienne et une "école de musique, de sagesse et de modestie". Il dit avoir beaucoup appris auprès de lui et grâce à ses enregistrements en matière de techniques vocales, de composition et de rythmes.

Il considère son mentor comme celui qui incarne le "renouveau du chaâbi" qui a développé ce genre par sa recherche et son apport en composition, mais aussi comme l'"artiste populaire par excellence", "accompagné à sa dernière demeure par des milliers d'admirateurs". Zakaria Mihoubi, musicien et chanteur qui a mené plusieurs projets dans la musique raï, gnawa et chaâbi voit en Amar Ezzahi "tout le contraire de l'image du petit chanteur populaire qu'il défendait de lui-même",

mais plutôt un grand interprète très vite repéré par Mahboub Bati avec qui il s'est imposé dans le paysage musical de l'époque. Cet "artisan du bonheur de millions de mélomanes" a donné à ce jeune musicien et chanteur l'envie de faire ce métier pour le public et lui a inculqué la rigueur et l'ouverture d'esprit.

Il lui a rendu hommage avec "Katbetli Kya" et "Mahajti Bday Echmaâ", deux travaux qui ont donné à Zakaria l'envie d'explorer encore la voie du chaâbi mais à sa manière. La liberté pour laquelle était connu "Soltan Lahwa" l'a poussé à élaborer des orchestrations différentes et épurées en plus d'intégrer des instruments de musique moins conventionnels.

S'il n'a jamais vraiment versé dans la formation de jeunes talents, ni créé d'école conventionnelle de musique, comme l'avait fait "le Cardinal" Hadj Mhamed El Anka, sans avoir pour autant fermé sa porte aux jeunes, Amar Ezzahi reste cependant un courant très répandu chez les artistes du chaâbi.

FESTIVAL DE LA LITTÉRATURE ET DU CINÉMA FÉMININ DE SAÏDA La quatrième édition du 11 au 15 décembre

Le quatrième Festival National de la Littérature et du Cinéma féminin de Saïda, prévu du 11 au 15 décembre, sera animé par une sélection littéraire dans les trois langues l'Arabe, le Tamazight et le Français, ainsi que par la projection de plusieurs films algériens aux thématiques en lien avec la promotion de la femme, indiquent les organisateurs dans un communiqué. Sous le slogan "L'autre regard", la quatrième édition de ce festival, qui revient "après le succès des précédentes éditions", accueillera dans le strict respect des mesures de prévention sanitaire contre la propagation du Coronavirus, des hommes et femmes de Lettres de renom, à l'instar de Waciny Laredj, Maïssa Bey, Sabiha Benmansour, Aldjia Bouhar, Chabha Bengana, Hadjer Kouidri, Zineb Sekkal et Chaimaa Bendjoudi. D'un autre côté, plusieurs longs métrages aux contenus mettant en valeur la femme et son droit "irréversible" à disposer de sa vie, seront projetés, "Saliha" (2021) de Mohamed Sahraoui, "Juventus Timgad" (2016) de Fabrice Benbaouche, "143 rue du désert" (documentaire-2019) de Hassen Ferhani, "Elle nous regarde" (2020) de Lyna Zerrouki, "L'Etoile d'Alger" (2016) de Rachid Belhadj et "Papicha" (2019) de Mounia Meddour, entre autre, précèdent encore les organisateurs. Dans les différentes salles d'exposition, poursuit le communiqué, des ciné-concerts inédits et des ateliers d'effet spéciaux seront également en libre accès, dans une édition qui offrira l'opportunité au grand public de se rapprocher des artistes et comédiens d'autres courts métrage présélectionnés pour le concours du Grand prix, présentés par leurs réalisateurs. A cet effet, un jury sera constitué de Tahar Boukella, Président, Yasmine Chouikh et Rania Serouti, membres, pour la nomination du Grand Prix et de la meilleure interprétation féminine. Lors de l'ouverture de cet événement, organisé sous l'égide du ministère de la Culture et des Arts, en collaboration avec la wilaya de Saïda, un hommage sera rendu à Yamina Chouikh et à "Mama Nedjwa", de son vrai nom Ghania Benstiti, célèbre animatrice de télévision de l'émission des années 1980, Nadi El Atfal (Club des enfants), conclut le communiqué.

CHINE

Des objets en bronze datant de l'an 1600 av. J-C découverts dans le Hunan

Deux objets en bronze datant de la dynastie Shang (1600-1046 av. J.-C.) ont été découverts dans la province centrale du Hunan, a indiqué l'Institut provincial des reliques culturelles et de l'archéologie à des médias. Un récipient à vin en bronze, à la forme rare frappé d'un motif unique de face d'animal aux yeux globuleux pesant 13,45 kg, a été découvert dans le village de Yongqing, dans la ville de Miluo. Un autre pot de bronze, pesant 2,25 kg, datant de la même dynastie, a également été, en même temps, mis au jour dans le village, par des chercheurs-archéologues qui pensent que cette double découverte va enrichir la compréhension de la culture du bronze dans le bassin du fleuve Yangtsé, dans le sud de la Chine, et fournir des données importantes pour l'étude de l'ancienne civilisation chinoise du bronze.

Les courses *en* direct



HIPPODROME EMIR ABDELKADER - ZEMMOURI
LUNDI 29 NOVEMBRE 2021 - PRIX : HOGGAR- PS.AR.NEE
DISTANCE : 1 200 M - DOTATION : 350.000 DA - DÉPART : 15H30
TIERCÉ -QUARTÉ -QUINTÉ

Nechid, imbattable

Qui pourrait barrer la route à Nechid ce lundi à l'hippodrome Emir Abdelkader de Zemmouri dans ce prix Hoggar réservé pour chevaux de quatre ans et plus arabe pur né-élevé en Algérie, n'ayant pas totalisé la somme de 71 000 dinars en gains et places depuis le mois d'avril passé. Nechid, Cheikh El Zaïm et Somaata peuvent former un trio assez imposant. Il faut dire qu'ensuite c'est plus ouvert avec les bonnes candidatures de : Quifer du Croate, Ryge Zena, Madjda, Bouchra de Dilmi ou Dina.

LES PARTANTS AU CRIBLE

1. NECHID. L'ensemble de ses performances plaident largement en sa faveur. Il peut gagner.

2. TAHADI. Il est encore une fois confronté à une tâche difficile. Barré.

3. MADJDA. Elle court dans un lot amoindri. Quoiqu'elle préfère plus long, on ne peut la négliger définitivement. Outsider moyen.

4. CHEIKH EL ZAIM. Il descend de catégorie ici logiquement avec un minimum de forme il aura son mot à dire. À reprendre.

5. BOUCHRA DE DILMI. Elle peut comme beaucoup d'autres outsiders décrocher une place.

6. DJANOUB. Ce cheval n'arrive

PROPRIÉTAIRE	N°	CHEVAUX	JOCKEYS	POIDS	COR	ENTRAÎNEURS
SH. LAHMICI	1	NECHID	CH. ATTALLAH	57	1	B. LAHMICI
W. KADRI	2	TAHADI	MS. CHAOUCHE	55	12	S. FOUZER
O. MEZIANI	3	MADJDA	AL. TIAR	55	2	S. MEZIANI
S. MEKIDECHE	4	CHEIKH EL ZAIM	A. HEBRI	55	3	PROPRIÉTAIRE
M. MIRENNAS	5	BOUCHRA DE DILMI	S. BENYETTOU	55	10	R. MOKRANE
L. BOUDJEMAA	6	DJANOUB	JS. SH. BENYETTOU	55	5	A. DEHIBA
A. AZZOUZ	7	RACHA DE CARRIERE	AM. BENDJEKIDEL	54	7	F. BENDJEKIDEL
HARAS DE G.T.F	8	QUODS	K. BAGHDAD	54	4	A. MIMI
ME. DOUKHI	9	SOMAATA	A. HAMIDI	54	13	MED. HAMIDI
A. HANNACHI	10	RYGE ZENA	AB. CHENAFI	54	8	H. DJEBBAR
HARAS DE LAHBIL	11	DINA	JJ. CH. CHAABANE	53	9	K. NOUGHA
F. HAMIANE	12	SEHM RAFIGO	JJ. MS. AIDA	52	11	PROPRIÉTAIRE
Z. AIT YUCEF	13	QUIFER DU CROATE	A. YAHIAOUI	51	6	F. SOULMI

toujours pas à s'imposer. Tâche assez difficile..

7. RACHA DE CARRIERE. Trop longtemps absente des pistes. À revoir.

8. QUODS. Ce vieux guerrier toujours aussi vaillant malgré son âge. Pourquoi pas pour une place.

9. SOMAATA. Oublier son dernier échec. Ses dirigeants comptent beaucoup sur elle. À prendre pour base.

10. RYGE ZENA. Cette pouliche a réussi à montrer quelques étincelles assez encourageantes. Méfiance..

11. DINA. Elle n'a jamais rien mon-

trée de probant sauf que cette fois-ci, elle se porte en excellent état physique. Méfiance

12. SEHM RAFIGO. Tâche assez difficile.

13. QUIFER DU CROATE. Ce poulain est en train de montrer de belles choses à l'entraînement. Entraînement sérieux. À surveiller de près.

DANS LE CREUX DE L'OREILLE

MON PRONOSTIC

1- NECHID 9- SOMAATA 4- CHEIKH EL ZAIM
10- RYGE ZENA 3- MADJDA

LES CHANCES

13- QUIFER DU CROATE 5- BOUCHRA DE DILMI

Lutte contre la criminalité : 4 individus appréhendés à Alger

Les services de Sûreté de la wilaya d'Alger ont arrêté trois (3) individus suspects et neutralisé un voleur à Sidi M'hamed, dans le cadre d'une affaire de vol par effraction d'un magasin à El Harrach, a indiqué dimanche un communiqué de ces services. La perquisition des domiciles des suspects a permis la saisie de 75 comprimés psychotropes, deux (2) flacons de solution anesthésiante et des munitions (cartouche d'un fusil de chasse), a précisé le communiqué. Les mêmes services ont neutralisé un voleur à "Riadh el-Feth" (Sidi M'hamed). L'affaire soumise au parquet territorialement compétent intervient suite à une vingtaine de plaintes déposées par les citoyens. Après la mise en place d'un plan, le mis en cause a été identifié et arrêté.

Un Américain de 5 ans abattu pendant le tournage d'un film par des ados

Un Américain de cinq ans a été tué par balles jeudi soir pendant qu'un groupe d'adolescents tournaient une vidéo pour la poster sur les réseaux sociaux, a rapporté la police de Brooklyn Park, dans le nord des États-Unis. Un garçon de 13 ans est soupçonné d'avoir tiré accidentellement en manipulant une arme à feu, a-t-elle précisé sur Facebook. Il a été arrêté et placé en détention dans un centre pour mineurs. "Plusieurs autres mineurs étaient présents" sur les lieux du drame, une maison de cette banlieue de Minneapolis, où "ils essayaient de tourner un film pour les réseaux sociaux", selon ce communiqué. Les armes à feu ont fait au moins 35 autres victimes jeudi, alors que les Américains célébraient Thanksgiving, l'une des fêtes les plus populaires du pays, selon le site Gun violence Archives. Une fillette de 5 ans est morte à South Fulton, dans la banlieue d'Atlanta. Sa famille a déclaré sur la chaîne locale WCB-TV qu'elle avait accidentellement déchargé une arme posée sur une chaise. C'est un enfant de trois ans qui a tiré par accident, a toutefois assuré la police sur la chaîne Fox. Un homme de 25 ans a lui été abattu à Philadelphie par une balle perdue alors qu'il dînait en famille. La police recherche un jeune homme de 19 ans soupçonné d'avoir tiré après avoir été éconduit d'une autre fête, dans une maison du voisinage, selon la filiale locale de NBC. Les violences par armes à feu ont augmenté depuis le début de la pandémie aux États-Unis. Elles ont fait plus de 40 000 morts depuis le début de l'année, en incluant les suicides, selon Gun violence archive. 274 enfants de moins de 12 ans figurent dans ce sinistre décompte.

Saisie de 32 grammes de cocaïne et arrestation de trois individus à Sétif

Les services de la sûreté de wilaya de Sétif ont mis fin aux agissements d'une bande criminelle composée de trois individus spécialisés dans le trafic de drogue dure au centre-ville de Sétif et saisi 32 grammes de cocaïne, a-t-on appris dimanche auprès de ce corps sécuritaire. L'opération a été menée par les éléments de la brigade mobile de la Police judiciaire qui ont exploité des renseignements faisant état des agissements d'un groupe d'individus résidant dans la ville de Sétif qui s'adonnaient au trafic de drogue dure (cocaïne), a souligné le chargé de communication de la sûreté de wilaya, le commissaire de police Abde-



louahab Aissani. L'approfondissement des recherches et des investigations ont permis l'identification et l'arrestation des mis en cause et la saisie de cette quantité de cocaïne, a fait savoir la même source.

L'opération a permis également la récupération d'une arme blanche prohibée de catégorie six (un poignard) et une somme d'argent dépassant 100 000 DA, 220 euros, en plus d'un véhicule utilitaire que les mis en

cause utilisaient pour le trafic de drogue, selon la même source. Ces saisies viennent s'ajouter à d'autres dont 11 seringues vides, sept ciseaux, deux jeux de cartes, une assiette utilisée pour la consommation de drogue en plus de sachets découpés pour emballer la cocaïne destinée à la vente, a ajouté la même source. Après l'achèvement des procédures nécessaires, un dossier judiciaire a été élaboré à l'encontre des trois mis en cause pour "possession de drogue dure (cocaïne) et trafic illicite", indiqué le commissaire de police Aissani, ajoutant que les trois individus ont été transférés devant les instances judiciaires compétentes.

Un mort et 99 blessés sur les routes en 24 heures

Une personne a trouvé la mort et 99 autres ont été blessées dans plusieurs accidents de la circulation enregistrés durant ces dernières 24 heures à travers le pays, indique dimanche un bilan de la Protection civile. Les éléments de la Protection civile sont intervenus durant la même période pour prodiguer des soins de première urgence à 09 personnes incommodées par le monoxyde de carbone Co émanant des appareils de chauffage et chauffes bain, à Sidi Bel Abbès (4 personnes), Béjaïa (3), Oum El-Bouaghi (1) et Bordj Bou Arreridj (1), précise la même source. Concernant les interventions liées aux intempéries, des chutes de pierres ont été signalées sur RN19 au lieu-dit "Zone Kaisser" dans la commune de Tenès, dans la wilaya de Chlef, sans faire de dégâts, alors que le trafic routier a été perturbé suite au cumul de neige sur la RN33 au niveau de la commune d'El-Asnam, dans la wilaya de Bouira, ajoute la même source. Dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus (covid-19), les unités de la Protection civile ont effectué durant les dernières 24 heures, 12 opérations de sensibilisation à travers le territoire national, pour rappeler aux citoyens la nécessité du port de la bavette, le respect du confinement ainsi que les règles de la distanciation physique, en plus de 10 opérations de désinfection ayant des infrastructures et édifices publics et privés, quartiers et ruelles.

De fortes pluies sur le Centre et l'Est du pays dimanche et lundi

Des pluies parfois, sous forme d'averses orageuses accompagnées localement de chutes de grêle, affecteront dimanche et lundi plusieurs wilayas du Centre et de l'Est du pays, indique un bulletin météorologique spécial (BMS) émis par l'Office national de la météorologie (ONM). Les wilayas de Tipasa, Alger, Blida, Médéa et Bouira sont placées en vigilance "Orange" jusqu'à lundi à 6h00, précise la même source, ajoutant que la quantité de pluie estimée durant la validité de ce BMS devrait varier entre 20 et 40mm. Boumerdès, Tizi-Ouzou, Béjaïa, Jijel, Skikda, Annaba et El Tarf sont également placées en vigilance "Orange" à partir de dimanche à 15h00 jusqu'à lundi à 18h00, où la quantité de pluie devrait varier entre 30 et 50mm, et pouvant atteindre ou dépasser localement 70mm. Des rafales de vent sous orages sont également prévues durant la validité du bulletin.

Arrestation d'un individu suspecté d'organiser des hargas à Jijel

Les éléments de la brigade mobile de la police judiciaire de la sûreté de daïra de Chekfa (Jijel) ont arrêté un individu suspecté d'organiser des traversées clandestines par mer, a indiqué dimanche la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Agissant sur la base de renseignements faisant état d'un individu issu de Taher qui organise des traversées clandestines par mer, à partir d'une wilaya de l'Ouest du pays vers l'Espagne, les éléments de cette brigade sont parvenus à identifier et arrêter le mis en cause qui a été transféré vers le service pour les besoins de



l'enquête, a précisé la même source. Suite à l'enquête menée avec le mis en cause âgé de 34 ans, ses acolytes ont été éga-

lement identifiés, a-t-on indiqué, précisant qu'il s'agit de trois personnes dont l'âge oscille entre 23 et 40 ans. Après achève-

ment des procédures en vigueur avec le suspect principal, il a été présenté devant les instances judiciaires compétentes pour "traversées clandestines pour plus d'une personne", a-t-on souligné. Le mis en cause a été placé sous mandat de dépôt, alors que les recherches se poursuivent pour trouver ses complices qui sont en fuite, a-t-on noté.

MISE AUX POINGS

«Les résultats provisoires des élections locales, seront dévoilés au cours de la semaine, en attendant la publication des résultats définitifs à l'expiration des délais de recours prévus par la loi organique portant régime électoral».

Mohamed Charfi, président de l'ANIE



Le Courrier
d'Algérie

Quotidien national d'information
Édité par l'Eurl Millénaire Presse

Siège social :

Maison de la presse Kouba - Alger

R.C. : N° 01 B 00 151 30

Compte bancaire :

BNA Zirout Youcef N° 300 101 600

Directeur de la publication-gérant :

Ahmed TOUMIAT

Administration-publicité :

Tél. / Fax. : 023 70 94 27

Rédaction :

Tél. : 023 70 94 35

023 70 94 22

023 70 94 30

023 70 94 31

Fax. : 023 70 94 26

Composition :

PAO Le Courrier d'Algérie

Publicité-ANEP :

1, Avenue Pasteur-Alger

Tél. : 021 73 76 78

Fax : 021 73 95 59

Impression :

- Centre : SIA

- Est : SIE

- Ouest : SIO

Diffusion : M.P. Diffusion

Nos bureaux régionaux

Tizi Ouzou :

3, Rue Capitaine Si Abdellah, immeuble Belhocine

Tél. / Fax. : 026 20 20 66

Oran :

6, avenue Khedim Mustapha

Tél. / Fax. : 041 39 45 73

Bouira :

Rue Gherbi Guemraoui - Immeuble Kheerrouf - Bouira.

Tél. / Fax. : 026 94 20 76

Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation

Le Courrier d'Algérie informe ses lecteurs du changement de ses adresses électroniques et leur communique les nouvelles :

redaction_courrier@yahoo.fr

LE FRONT CONTRE LA NORMALISATION GAGNE DU TERRAIN

Ordre de marche dans 27 villes marocaines

En poussant le bouchon bien trop loin dans le processus de normalisation avec Israël, dont le dernier acte en date consiste à signer un accord de coopération militaire, le royaume du marocain s'expose désormais à un retour de flamme. La visite du ministre sioniste de la Défense a fait allumer la mèche d'un mouvement social en ébullition. Les Marocains sont désormais prêts à en découdre avec le Makhzen et à braver ses forces de sécurité dans les rues du pays pour dire « non » à la normalisation.

En effet, dans un message lancé avant-hier, le Front marocain de soutien à la Palestine et contre la normalisation a appelé les Marocains à exprimer leur rejet total du processus de normalisation entre Rabat et Tel-Aviv. Une alliance qui, non seulement elle remet en cause le soutien du peuple marocain à leurs frères palestiniens, mais aussi et surtout il constitue un danger pour la stabilité de toute la région. Cet appel a ainsi reçu des échos favorables émanant de 27 villes marocaines qui se préparent à organiser, aujourd'hui, des manifestations contre la normalisation. Dans un communiqué, ce



Front a déclaré qu'à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, qui coïncide avec le 29 novembre de chaque année, « plus de 27 villes ont donné leur réponse à l'appel du Front ». Parmi ces villes, le Front cite l'exemple de Rabat, Casablanca, El Jadida, Taroudant, Berkane, Tétouan, Agadir ...

Le Front a souligné que « des rassemblements et d'autres actions de protestation seront organisés, sous le slogan "la lutte continue" pour faire face à la norma-

lisation rampante et pour soutenir le peuple palestinien. » Ces manifestations viennent en soutien à la lutte du peuple palestinien dans le cadre de son combat pour l'établissement d'un État avec Al-Qods pour capitale.

Dans le même communiqué, le Front précise que le but de cette démarche de protestations du peuple marocain se veut l'expression d'un « rejet de la normalisation avec l'entité sioniste usurpatrice », et une « demande de son abolition et l'abolition de tous les accords » conclus avec le Maroc.

Farid G.

TRANSPORT FERROVIAIRE Perturbations du trafic sur la ligne Alger-Zeralda

La Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) a annoncé dimanche des perturbations du trafic des trains sur la ligne Alger-Zeralda en raison d'un incident technique. "Les services techniques de la SNTF ont enregistré, durant l'après-midi de ce dimanche 21 novembre 2021, une coupure de courant entre les Gares de Birtouta et de Zeralda", a indiqué la société dans un communiqué. Suite à cet incident, les trains en partance d'Alger vers Zeralda sont temporairement limités à Birtouta, selon la même source. En revanche, les trains en partance de Zeralda vers Alger, sont actuellement à l'arrêt. Les autres trains de la banlieue Ouest (vers Blida et El Affroun) circulent normalement, a ajouté le communiqué. La SNTF assure qu'elle "mettra en œuvre tous les moyens humains et techniques dont elle dispose, pour rétablir la situation normale dans les plus brefs délais".

APS

AIR ALGÉRIE La validité des billets prolongée au 31 décembre 2022

La validité des billets d'avion et avoirs des clients d'Air Algérie, arrivant à expiration, est prolongée au 31 décembre 2022, a indiqué hier, la compagnie publique dans un communiqué. « Pour vous permettre d'organiser vos prochains déplacements, Air Algérie a le plaisir de vous offrir la prolongation de validité au 31 décembre 2022 de tous vos billets et avoirs (EMD Voucher) arrivant à expiration », est-il indiqué dans le communiqué publié sur le site-web de la compagnie. De plus, les anciens billets de et vers Montréal, Dubaï, Londres et Rome/Milan émis pour des voyages avant le 20 octobre 2021 « sont modifiables sans différences tarifaires ni frais supplémentaires », ajoute la même source. Cette démarche intervient, selon Air Algérie, pour « encore plus de flexibilité » et en complément aux mesures particulières et avantages appliqués depuis le début de la crise de la Covid-19 qui a impacté les projets de voyages de ses clients.

R. N.

D'UNE MANIFESTATION À TERA AU NIGER

L'armée française « a fait usage de la force »

Trois morts et 18 blessés ont été enregistrés, samedi, dans des heurts entre un convoi militaire français de passage vers la ville de Gao au Mali et des manifestants dans la ville de Téra au Niger, indique le maire de la ville, cité par des médias locaux. "Les heurts avaient fait 3 morts et 18 blessés parmi les manifestants", a indiqué le maire de Téra, Hama Mamoudou. Selon un communiqué du ministère nigérien de l'Intérieur, "le convoi de la Force française Barkhane composé de près de 100 véhicules, en route pour le Mali, a été bloqué samedi matin par des manifestants à Téra, région de Tillabéri, où elle a passé la nuit". Il ajoute, que la Force française "a fait usage de la force. Malheureusement on déplore la mort de trois personnes et 18 blessés, dont onze graves. Une enquête est ouverte pour déterminer les circonstances exactes de cette tragédie et situer les responsabilités", a-t-il ajouté.

R. I.

SOUS-RIRE

Mahrez vole la vedette à Messi, Neymar et Mbappé !



RECRUTEMENT

Le Courrier d'Algérie recrute un correspondant de presse confirmé pour la wilaya de Constantine. Les candidats intéressés peuvent envoyer un CV et une lettre de motivation à l'adresse e-mail : redaction_courrier@yahoo.fr